



CRESS Corsica

Chambre Régionale de
l'Économie Sociale et
Solidaire Corse



Observatoire Économique Régional

FOCUS N°4
OCTOBRE
2015

LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



AVANT-PROPOS

L'objectif de cette étude est de donner une vision la plus complète possible des conditions d'emploi dans les organisations de l'Économie Sociale et Solidaire (OESS) et d'esquisser une analyse comparative au secteur privé lucratif et au secteur public en Corse.

Pour tenter de répondre à cette question, les conditions d'emploi dans les OESS seront abordées dans ce document de manière quantitative par l'analyse détaillée des données Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS). La comparaison d'un faisceau d'indicateurs permettra de classer l'ESS par rapport aux autres économies.

Les dimensions prises en compte seront :

- La qualité intrinsèque de l'emploi en termes de statut (CSP), de rémunération brute horaire
- L'égalité des sexes, par l'écart de salaire homme – femme
- La flexibilité (temps de travail) et la précarité de l'emploi (types de contrat à l'embauche)

L'ESS est un secteur hétérogène où les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations se caractérisent par des comportements différents. Ainsi, cette étude tiendra compte de cette hétérogénéité en considérant le champ de l'ESS dans toute sa diversité avec une approche par secteur d'activité et par statut juridique.

ÉDITORIAL

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire, les acteurs de l'ESS et les collectivités ou institutions partenaires mettent souvent en avant la part de plus en plus importante de l'ESS dans l'emploi insulaire. L'emploi dans l'ESS a connu une croissance très dynamique ces dernières années appelant de nouveaux besoins en formations spécifiques et en compétences référencées, mais aussi en termes de structuration d'employeurs. Des missions que la CRESS s'attache à réaliser, notamment sur ces questions, à travers une Convention Cadre pour le Développement des Emplois et des Compétences avec la DIRECCTE Corse.

Désireuse d'orienter son action sur les besoins des structures, et d'articuler ses missions de concert avec ses partenaires que sont la DIRECCTE et l'ADEC, la CRESS Corsica a souhaité focaliser sa mission d'observation de l'ESS sur les conditions d'emplois de ce secteur, et par là-même, aborder la question qualitative au-delà du quantitatif dont elle peut se prévaloir au niveau insulaire.

Indéniablement, le développement de l'emploi dans l'ESS est porté par des besoins sociaux élevés, liés notamment au vieillissement de la population, mais aussi par des enjeux de transition écologique et une demande sociale toujours plus forte, qu'il s'agisse d'hébergement, d'insertion professionnelle, mais aussi de façon plus réjouissante, de loisirs récréatifs et culturels.

Pourtant, le contexte actuel de crise et de tension budgétaire fait peser des risques sur les conditions d'emplois des salariés de l'ESS, particulièrement sur les emplois associatifs. La concurrence accrue avec des structures commerciales, notamment dans la réponse aux marchés publics, le développement de logiques gestionnaires et la raréfaction des ressources corrélée à une hausse de besoins sociaux ont des impacts sur les conditions et les situations de travail, induisant davantage de flexibilité et des incertitudes sur le contenu du travail dans les associations.

Ainsi que le faisait remarquer Michel Rombaldi dans la première production de l'Observatoire de la CRESS Corsica¹ "force est de constater que l'appréciation d'un phénomène quel qu'il soit s'accommode mal de l'imprécision". Aussi, le rappel du nombre de salariés, de leur répartition territoriale et sectorielle se trouve désormais enrichie d'une appréciation sur les conditions d'emploi dans les différents secteurs d'activité et les différentes familles juridiques au sein de l'ESS en Corse pour tenter d'appréhender la question de l'emploi dans l'ESS à sa juste valeur.

Cette nouvelle publication, fruit de la coopération entre l'observatoire économique régional (OER) et la CRESS Corsica, rendue possible grâce au concours financier de l'ADEC et la DIRECCTE Corse, doit permettre à l'avenir, de mieux poser les termes du débat afin de progresser qualitativement et quantitativement.

Pierre-Jean RUBINI
Président de la CRESS Corsica

1

ÉTAT GÉNÉRAL DE LA STRUCTURE DE L'EMPLOI DANS L'ESS EN CORSE

LES CHIFFRES CLÉS DE L'EMPLOI DE L'ESS EN CORSE²

8 235 salariés

7 046 équivalents temps plein

193 millions de salaires bruts versés sur l'année

11,7% de l'emploi privé

PART DE L'EMPLOI PUBLIC ET PRIVÉ



- 8,2 % ESS
- 29,9 % PUBLIC
- 61,9 % PRIVÉ HORS ESS

SOURCE : INSEE CLAP 2012 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER

UNE ÉVOLUTION NÉGATIVE...

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DE L'ESS EN CORSE ENTRE 2011 & 2012

	2011	2012	ÉVOLUTION
SALARIÉS	8576	8235	-341
ETP	7612	7046	-566
MASSE SALARIALE BRUTE	190,2 MILLIONS €	193 MILLIONS €	+2,8 MILLIONS €
PART DANS L'EMPLOI PRIVÉ INSULAIRE	12,8%	11,7%	-1,1 POINT
PART DANS L'EMPLOI TOTAL CORSE	8,7%	8,2%	-0,5%

SOURCE : INSEE CLAP 2012 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER

Entre 2011 et 2012, l'ESS perd 341 salariés. Après quatre années consécutives de croissance, c'est la première fois que l'ESS en Corse voit son nombre d'emplois diminuer en même temps que sa part dans l'emploi insulaire baisser de 0,5 point. Cette baisse est à mettre en relief dans un contexte de politiques publiques particulièrement favorables, et notamment la mise en place des contrats "Emploi Tremplin Associatifs" par l'ADEC qui apparaît dès lors comme un dispositif de sauvegarde de l'emploi plus que de création.

La structure de l'emploi insulaire voit l'emploi privé augmenter hors ESS de 2,2 points sur la même période tandis que l'emploi public recule de 1,7 point.

...PARTICULIÈREMENT MARQUÉE DANS LES ASSOCIATIONS

Les emplois de l'ESS se déploient en grande majorité dans les associations (84%).
Suivent les coopératives (10%) et les mutuelles (6%).

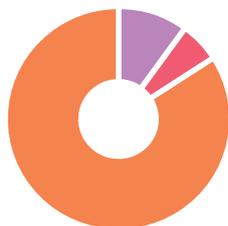
5,4%
d'effectif salarié
en moins sur une
année dans les
associations

RÉPARTITION DE L'EMPLOI DE L'ESS PAR FAMILLE

	COOPÉRATIVES	MUTUELLES	ASSOCIATIONS	FONDACTIONS	ENSEMBLE ESS
EFFECTIFS SALARIÉS	833	485	6916	1	8235
ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	780	397	5868	1	7046
RÉMUNÉRATIONS BRUTES	33 013 175 €	15 167 925 €	145 040 822 €	29 000 €	193 250 922 €

SOURCE : INSEE CLAP 2012 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER

PART DE L'EMPLOI PAR STATUT JURIDIQUE



- 10,1 % COOPÉRATIVES
- 5,9 % MUTUELLES
- 84,0 % ASSOCIATIONS

SOURCE : INSEE CLAP 2012 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER

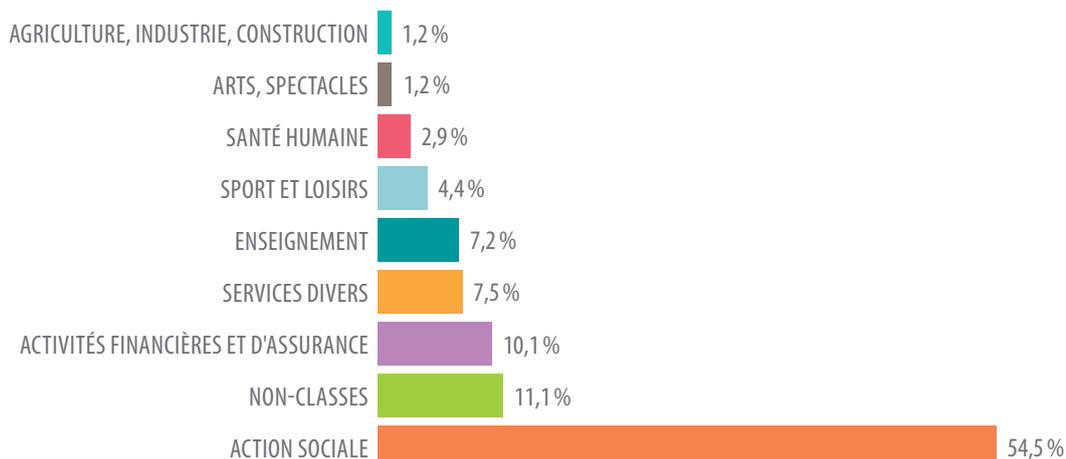
La perte constatée de 341 salariés traduit une destruction d'emploi qui intervient exclusivement dans le milieu associatif (-398) affichant une perte de plus de 5% de ses effectifs!

Sur cette période, les dynamiques de créations d'emplois sont affichées par les coopératives et les mutuelles qui gagnent respectivement 21 (+2,5%) et 36 postes (+8%). Nous pourrions déterminer par la suite quels sont les secteurs d'activités concernés.

Le reste du privé est stable (+0,2%) tandis que l'emploi public diminue aussi (-4,6%).

DES TENDANCES SECTORIELLES QUI SE CONFIRMENT

RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ



Lecture: Les services divers: activités immobilières, informations & communications, transports, ...

Non classés: principalement les associations ne disposant pas d'un code d'activité explicite, dénommée "autres organisation fonctionnant par adhésion volontaire"

SOURCE : INSEE CLAP 2012 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER

Plus d'1 salarié
sur 2 dans
l'action sociale

Le secteur de l'action sociale est le premier employeur de l'ESS avec plus de la moitié des salariés (54,5%). Exclusivement associatives, ces structures de l'ESS regroupent 65% des emplois du secteur Action sociale de l'île. Corollaire de cette prédominance associative, c'est aussi le secteur le plus touché par les destructions d'emplois, 272 salariés en moins, ce qui représente plus des deux tiers des pertes de l'ESS sur la période.

+ 1/3 des
banquiers et
assureurs sont
salariés de l'ESS
en Corse!

Loin derrière, les activités financières et d'assurances sont le deuxième secteur d'activité qui emploie le plus de salariés de l'ESS (832) constituant ainsi plus du tiers (37%) des emplois du secteur bancaire et assurantiel de Corse. C'est ici que se situent les progressions en termes d'emplois coopératifs et mutualiste, témoignant d'un dynamisme économique certain.

Près d'un salarié
sur 2 du Sport
et Loisirs employé
d'une association

Dans d'autres domaines, l'ESS demeure très présente dans les secteurs des sports et loisirs (4,4% des emplois ESS mais 45% des emplois du secteur), et les arts et spectacles (25% des emplois du secteur). Ce dernier domaine d'activité étant le second à avoir subi la plus grosse baisse d'effectifs (moins 50 postes) confirmant ainsi les tendances conjoncturelles affichées par les acteurs.

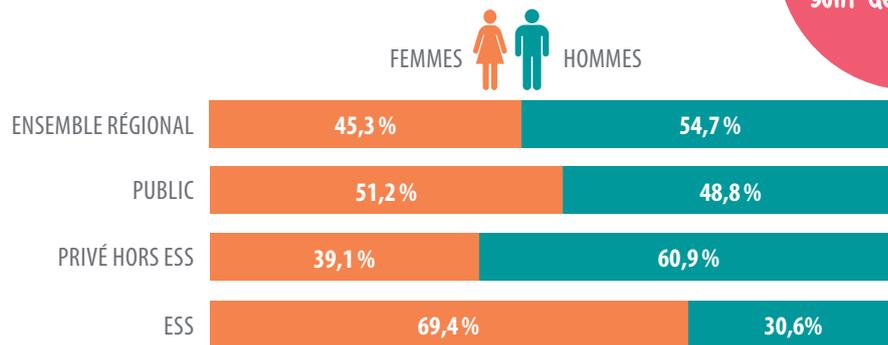
1/3 d'effectif
salarié en moins
dans les Arts et
Spectacles en 1 an

Ne représentant qu'1,2% des emplois de l'ESS en Corse (avec 98 salariés) le secteur des "Arts et spectacles" n'en constitue pas moins 1/4 des emplois de ce secteur sur l'île. La dépréciation de ses effectifs (- 50 postes) soit une baisse de près de 34 % malgré sa faiblesse témoigne des difficultés importante que traverse ce secteur touché à la fois par sa nature associative et son caractère culturel.

UNE STRUCTURE DE L'EMPLOI TRÈS FÉMINISÉE

Plus de 2 salariées
sur 3 dans l'ESS
sont des salariées

EMPLOI PAR GENRE DANS LE PRIVÉ ET LE PUBLIC



SOURCE : INSEE DADS 2012 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER

L'ESS en Corse est composée de plus de deux tiers de femmes (69,4%). Elles ne sont que 39,1% dans le reste du privé et 51,2% dans le public affichant ainsi une parité quasi parfaite en termes d'effectifs. On notera que la part des effectifs féminins dans les volumes d'emplois salariés de l'ESS en Corse est supérieure de 2 points à celle observée au niveau national.

Ce chiffre est à rapprocher du fait qu'un emploi sur deux dans l'ESS en Corse est issu de l'action sociale presque exclusivement composé de femmes (79,9% des effectifs). Mais elles exercent aussi fortement dans l'enseignement (67,4% des effectifs), la santé (60,4%) et les activités bancaires et d'assurances (58,8%).

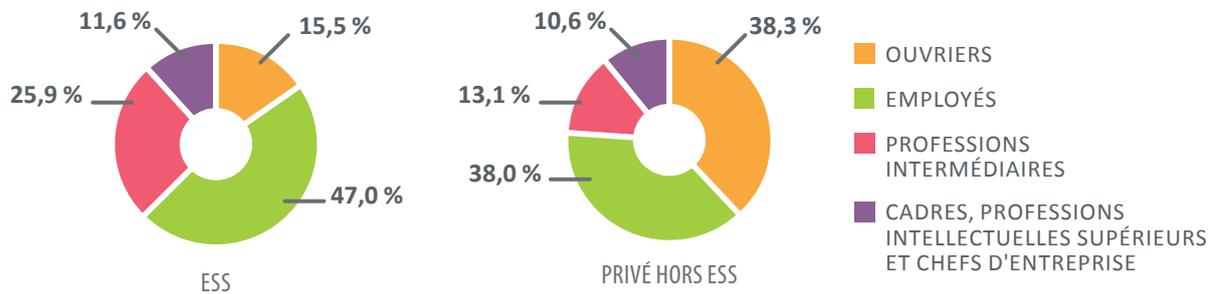
RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR GENRE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



SOURCE : INSEE DADS 2012 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER

MOINS D'OUVRIERS ET PLUS D'EMPLOYÉS DANS L'ESS QUE DANS LE RESTE DU PRIVÉ

RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES DANS LE PRIVÉ



SOURCE : INSEE DADS 2012 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER

Presque la moitié (47%) des salariés de l'ESS appartient à la catégorie socio-professionnelle (CSP) des "employés", soit 10 points de plus que dans le reste du privé. Cette CSP est très représentée dans le secteur de l'Action sociale (58%).

Les "professions intermédiaires" concernent un quart des salariés de l'ESS. Elles sont surtout représentées dans les secteurs des Sports et loisirs (57%), de l'Enseignement (42%) et des Arts et spectacles (32%).

La part de cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise dans l'ESS (11,6%) est équivalente au reste du privé (10,6%). On trouve d'importantes cohortes de ces CSP dans les secteurs de l'Informations et communications (40%), l'Enseignement (35,4%) et les Arts et spectacles (29,5%).

UN TAUX DE FÉMINISATION AU MANAGEMENT IMPORTANT MAIS UN ACCÈS À L'ENCADREMENT PLUS DIFFICILE POUR LES FEMMES

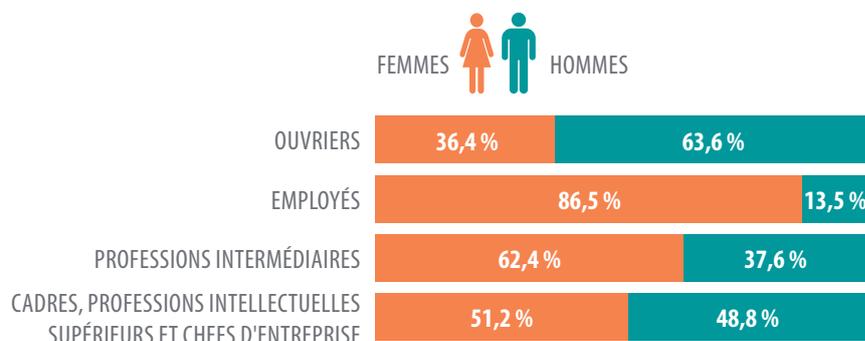
1 cadre sur 2
est une femme
dans l'ESS...

En termes de répartition Hommes/Femmes, plus d'un poste d'encadrement sur deux dans l'ESS est occupé par une femme (51,2%), - contre 40% en moyenne régionale public et privé confondus. Cette proportion marque toutefois d'importantes disparités dans l'accès aux fonctions dirigeantes, le taux de femmes cadres représentant seulement 8,2% du total des effectifs féminins contre 18% de la cohorte masculine. On note ainsi l'existence probable d'un plafond de verre³ pour les femmes, les hommes accédant proportionnellement davantage à des postes à forte responsabilité que les femmes.

La part des femmes parmi les "professions intermédiaires" (62,4%) est très élevée et voir quasi-absolue en ce qui concerne la CSP "employés" (86,5%). A contrario elles représentent à peine 36,4% des ouvriers.

... Mais moins
d'1 femme sur 10
est cadre contre
1 homme sur 5

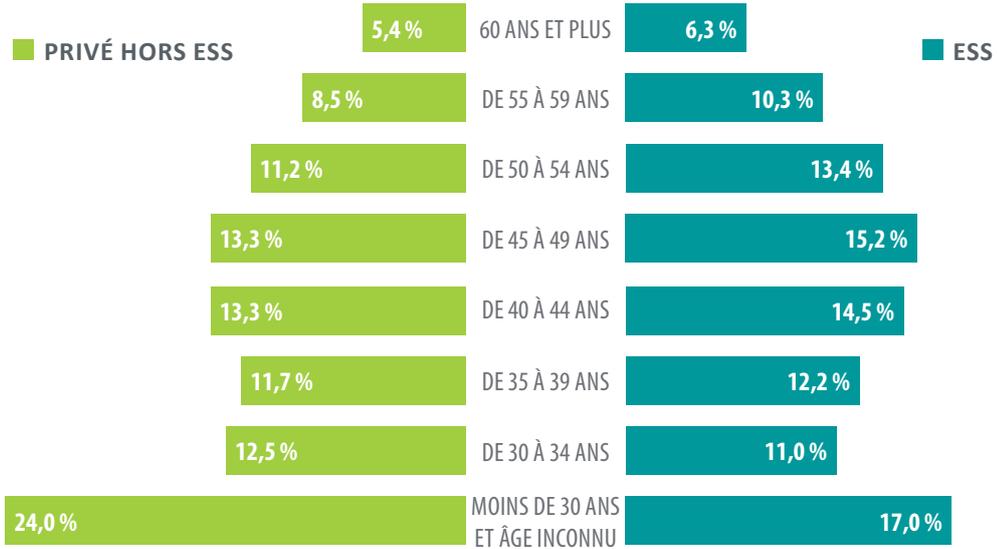
RÉPARTITION DES HOMMES ET DES FEMMES PAR CATÉGORIE SOCIAUX PROFESSIONNELLES DANS L'ESS



SOURCE : INSEE DADS 2012 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER

UN SALARIAT QUI VIEILLIT

PYRAMIDE DES ÂGES DE L'EMPLOI PRIVÉ



SOURCE : INSEE DADS 2012 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER

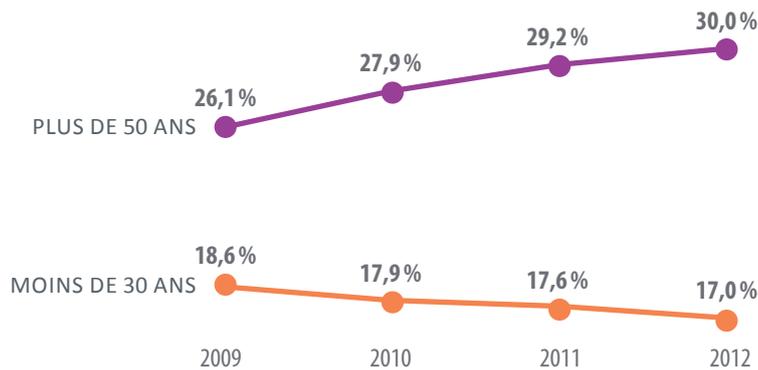
1 départ à la retraite sur 2 dans l'ESS concerne la catégorie des employés

L'ESS compte proportionnellement davantage de "60 ans et plus" que le reste du privé (6,3% contre 5,4%).

Dans les dix années à venir, 30% des salariés de l'ESS en Corse partiront à la retraite, ce qui constitue un enjeu considérable ; le renouvellement concernant plus de 2 120 emplois. Les secteurs d'activité les plus impactés par les départs massifs à la retraite sont l'Enseignement (42%), la Santé (34%), l'Action sociale (32% de ses salariés soit 54% de l'ensemble des départs de l'ESS), et les Activités financières et d'assurance avec plus d'un quart de ses employés.

En termes de CSP, la moitié des départs concerne la catégorie des "employés". Suivent les postes d'encadrements (18% des départs) et les "professions intermédiaires" (20%).

ÉVOLUTION DE LA PART DE DEUX TRANCHES D'ÂGE DANS L'EMPLOI DE L'ESS



SOURCE : INSEE DADS 2009 À 2012 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER

Plus que la proportion, c'est la tendance au vieillissement qui interpelle. La part des personnes âgées de plus de 50 ans confirme le vieillissement des effectifs de l'ESS avec une augmentation d'un point par an tandis que dans le même temps, la part des moins de 30 ans diminue chaque année depuis 2009.

2120 emplois à renouveler d'ici 2025!

2

LES EMPLOIS OCCUPÉS DANS L'ESS EN CORSE

UNE GRANDE DIVERSITÉ DE PROFESSIONS MAIS UNE CONCENTRATION ÉLEVÉE SUR CERTAINS MÉTIERS

82 métiers sont recensés dans l'ESS en Corse mais 11 professions concentrent 50% des postes occupés! Les 20 métiers présentés dans le tableau ci-dessous totalisent le plus d'effectifs: à eux seuls, ils constituent plus de deux tiers (67%) des emplois occupés dans l'ESS en Corse.

11 métiers
concentrent 50%
des postes occupés
dans l'ESS

LES MÉTIERS LES PLUS OCCUPÉS DANS L'ESS EN CORSE

TYPLOGIE DE MÉTIERS	NOMBRE DE POSTES DANS L'ESS	PART DANS L'ENSEMBLE DES POSTES DE L'ESS
AIDES À DOMICILE, AIDES MÉNAGER(ÈRE)S, TRAVAILLEUR(SE)S FAMILIALES	1319	18,7%
SECRÉTAIRES	380	5,4%
OUVRIER(ÈRE)S NON QUALIFIÉ(E)S DE TYPE INDUSTRIEL	354	5,0%
AIDES-SOIGNANTS	272	3,8%
AUTRES EMPLOYÉ(E)S ADMINISTRATIF(IVE)S	245	3,5%
AGENTS DE SERVICE HOSPITALIERS	231	3,3%
NETTOYEUR(SE)S	186	2,6%
OUVRIER(ÈRE)S NON QUALIFIÉ(E)S DE TYPE ARTISANAL	178	2,5%
ANIMATEUR(TRICE)S SOCIOCULTURELS ET DE LOISIRS	176	2,5%
ÉDUCATEUR(TRICE)S SPÉCIALISÉ(E)S	172	2,4%
MONITEUR(TRICE)S ET ÉDUCATEUR(TRICE)S SPORTIFS, SPORTIFS PROFESSIONNEL(LE)S	165	2,3%
EMPLOYÉ(E)S DES SERVICES COMPTABLES OU FINANCIERS	140	2,0%
FORMATEUR(TRICE)S	138	2,0%
INFIRMIER(ÈRE)S	132	1,9%
CADRES DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS	128	1,8%
AIDES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES	121	1,7%
PUÉRICULTRICES	105	1,5%
CADRES DE L'INTERVENTION SOCIO-ÉDUCATIVE	105	1,5%
OUVRIER(ÈRE)S QUALIFIÉ(E)S DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	101	1,4%
MÉDECINS SALARIÉS	95	1,3%

Lecture: Les agents de service hospitaliers sont 231 à travailler dans l'ESS, ils représentent 3,3% des postes de cette économie.

SOURCE : INSEE DADS 2012 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER
CHAMP : NOMBRE DE POSTES AU 31/12/12. NOMENCLATURE PCS_ESE EN 412 POSTES

La première profession occupée est celle des "aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales" avec 1319 postes (18,7% de l'emploi de l'ESS), principalement occupée par des femmes.

L'ESS PREMIER EMPLOYEUR DANS DE NOMBREUSES PROFESSIONS EN CORSE

Certaines professions sont occupées dans leur quasi-totalité par des salariés d'une OESS. Ces métiers sont très souvent issus des secteurs de l'action sociale et de l'animation, mais sont aussi très présents dans la santé, les arts et spectacles ainsi que la banque.

MÉTIERS DANS LESQUELS L'ESS EST LA PLUS REPRÉSENTÉE EN CORSE

TYPLOGIE DE MÉTIERS	NOMBRE DE POSTES DANS L'ESS	PART DANS L'ENSEMBLE DES POSTES DE L'ESS
ÉDUCATEUR(TRICE)S TECHNIQUES SPÉCIALISÉ(E)S, MONITEUR(TRICE)S D'ATELIER	58	96,7%
DIRECTEUR(TRICE)S DE CENTRES SOCIOCULTURELS ET DE LOISIRS	11	91,7%
MONITEUR(TRICE)S ÉDUCATEUR(TRICE)S	77	85,6%
AIDES À DOMICILE, AIDES MÉNAGER(ÈRE)S, TRAVAILLEUR(SE)S FAMILIALES	1319	82,6%
CHEF-FE-S D'ÉTABLISSEMENTS ET RESPONSABLES DE L'EXPLOITATION BANCAIRE	45	77,6%
CADRES SPÉCIALISTES DE LA FORMATION	56	74,7%
CADRES DE L'INTERVENTION SOCIO-ÉDUCATIVE	105	70,5%
ANIMATEUR(TRICE)S SOCIOCULTURELS ET DE LOISIRS	176	67,7%
AIDES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES	121	64,4%
CADRES COMMERCIAUX DE LA BANQUE	29	48,3%
EMPLOYÉ(E)S DES SERVICES COMMERCIAUX DE LA BANQUE	124	42,0%
ÉDUCATEUR(TRICE)S SPÉCIALISÉ(E)S	172	41,2%
ÉDUCATEUR(TRICE)S DE JEUNES ENFANTS	10	40,0%

Lecture: 96,7% des éducateurs techniques spécialisés, et moniteurs d'atelier travaillent dans une OESS, soit 58 postes

SOURCE : INSEE DADS - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER
CHAMP : NOMBRE DE POSTES AU 31/12. NOMENCLATURE PCS_ESE EN 412 POSTES

DES FEMMES TRÈS SPÉCIALISÉES, DES HOMMES PLUS DISPERSÉS

Au regard du sexe, les métiers exercés par les femmes et les hommes qui travaillent dans l'ESS sont très différents, aucun n'étant commun aux deux.

Autre constat, on remarque une grande concentration des postes féminins tandis que les hommes sont davantage dispersés dans les différents métiers de l'ESS.

LES 5 MÉTIERS LES PLUS OCCUPÉS PAR GENRE DANS L'ESS

LES 5 PREMIERS MÉTIERS DES FEMMES DANS L'ESS		LES 5 PREMIERS MÉTIERS DES HOMMES DANS L'ESS	
AIDES À DOMICILE, AIDES MÉNAGÈRES, TRAVAILLEUSES FAMILIALES	26,5%	OUVRIERS NON QUALIFIÉS DE TYPE INDUSTRIEL	9,3%
SECRÉTAIRES	7,3%	MONITEURS ET ÉDUCATEURS SPORTIFS, SPORTIFS PROFESSIONNELS	6,2%
AIDES-SOIGNANTES	5,0%	NETTOYEURS	4,4%
AUTRES EMPLOYÉES ADMINISTRATIVES	4,0%	OUVRIERS QUALIFIÉS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX	3,1%
AGENTS DE SERVICE HOSPITALIERS	3,6%	TECHNICIENS (SAUF TECHNICIENS TERTIAIRES)	2,9%

Lecture: 26,5% des femmes salariées d'une OESS occupent un poste d'aide à domicile, aide ménagères ou travailleuse familiale.

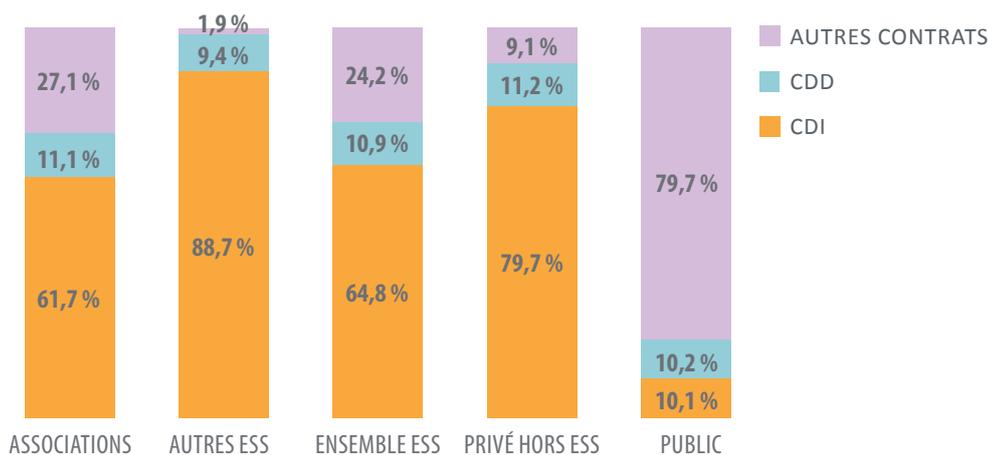
SOURCE : INSEE DADS 2012 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER
CHAMP : NOMBRE DE POSTES AU 31/12. NOMENCLATURE PCS_ESE EN 412 POSTES

3

LES CONTRATS DE TRAVAIL DANS L'ESS EN CORSE

MOINS DE CDI, MAIS PAS PLUS DE CDD DANS LES ASSOCIATIONS...

RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON LE CONTRAT DE TRAVAIL



Lecture: 64,8% des salariés de l'ESS ont un contrat à durée indéterminée contre 79,7% pour le reste du privé et 10,1% dans le public.

Les "autres contrats" dans la fonction publique sont relatifs au fonctionariat

SOURCE : INSEE DADS 2012 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER

A première vue, la part des contrats à durée indéterminée (CDI) dans l'ESS est inférieure de 15 points au reste du privé. Cette appréciation doit être relativisée suivant les "familles d'accueil". En effet, on observe de grandes disparités selon les statuts juridiques, en particulier une part importante des "autres contrats"⁴ (plus d'un quart) dans les associations. Ces autres contrats ont une part élevée, en particulier dans les associations en raison des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Le taux de contrat à durée déterminée (CDD) "classiques" dans les associations est équivalent au reste du privé hors ESS (11,1% vs 11,2%) rompant l'idée d'une banalisation du CDD dans la famille associative, même si celle-ci a davantage recours aux emplois aidés.

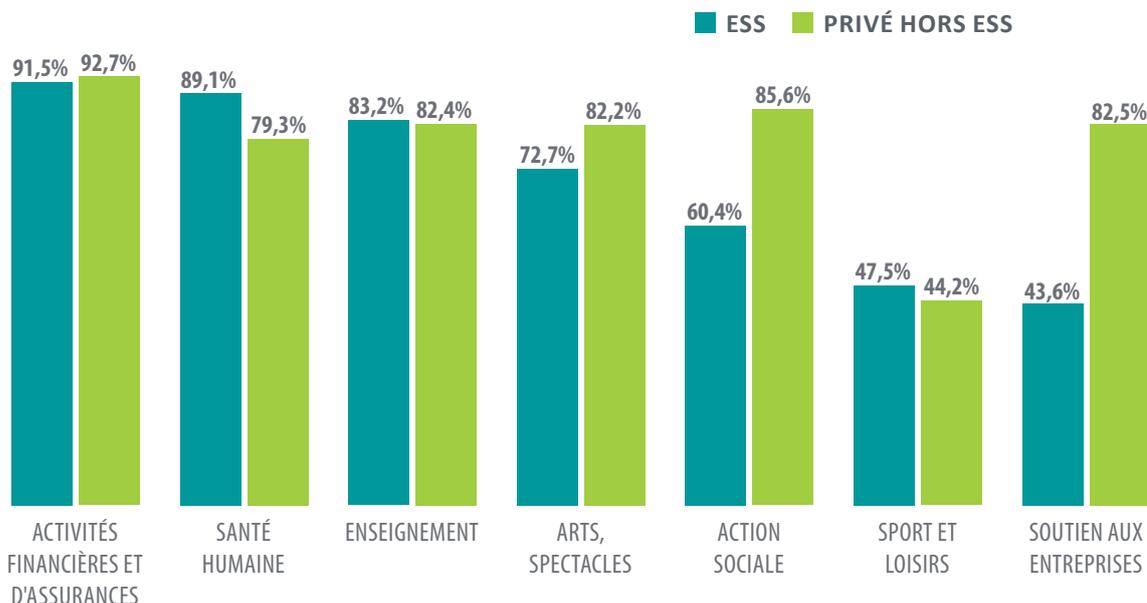
DES CONDITIONS D'EMPLOI DISPARATES : L'IMPORTANCE DES EMPLOIS ATYPIQUES

Les associations renferment un taux important d'emplois atypiques: certaines activités telles que les loisirs, la culture, les activités sportives, les services à la personne, sur lesquelles elles sont fortement positionnées, impliquent un recours plus important à du temps partiel ou à des formes d'emploi atypiques telles que l'intermittence ou le travail saisonnier. Les associations mobilisent par ailleurs une proportion importante d'emplois aidés.

⁴ Les "autres contrats" regroupent les contrats de travail temporaire, les contrats d'apprentissage, les contrats aidés, et les contrats de fonctionnaires qui sont détachés temporairement dans une structure de l'ESS. Ils ont le plus souvent une durée déterminée et une recouvrent une dimension précaire comme les CDD.

DES DIFFÉRENCES MARQUÉES ENTRE LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

PART DE CDI SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ



Lecture: Dans le secteur bancaire et des assurances, 91,5% des contrats sont à durée indéterminée dans l'ESS et 92,7% dans le reste du privé.

SOURCE : INSEE DADS 2012 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER

Le taux élevé de CDI dans de nombreux secteurs d'activité révèle une certaine stabilité de l'emploi dans l'ESS même si des différences importantes existent. On compte ainsi proportionnellement deux fois plus de CDI dans les activités financières et assurantielles (Coopératif et Mutualiste - 91,5% de CDI) que dans le Soutien aux entreprises (essentiellement associatif - 43,6% de CDI).

Les OESS de ce secteur rendent d'ailleurs près de 40 points en taux de CDI aux autres structures privées. Les employeurs de l'ESS des Sports & Loisirs présentent également un faible taux de CDI (moins d'un contrat sur deux) toutefois comparable aux acteurs privés du secteur.

A l'instar des Arts & Spectacles, les employeurs ESS de l'action sociale comptent également moins de CDI que les autres employeurs privés, proportionnellement $\frac{1}{4}$ de moins pour les acteurs de l'action sociale, et 10 points de moins dans les Arts & spectacles.

En ce qui concerne les autres secteurs d'activité, les conditions d'emploi ne varient pas de façon significative suivant l'origine du contractant, ESS ou hors ESS, hormis dans le domaine de la Santé avec un écart de 10 points en faveur des OESS.

9 contrats sur 10 sont des CDI dans les banques et assurances de l'ESS...

...Moins d'1 sur 2 dans les sports et loisirs et le soutien aux entreprises...

Z

L'ESS DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES D'EMPLOI⁵

ZOOM SUR LES EMPLOIS D'AVENIR

Les emplois d'avenir ont été créés par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 afin de proposer des solutions d'emploi aux jeunes sans emploi peu ou pas qualifiés, de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable.

Le dispositif ainsi mis en place est organisé autour de trois idées forces:

- Une action orientée prioritairement vers les jeunes sans diplôme ou peu diplômés,
- Une logique de parcours, de formation et un accompagnement renforcé,
- Un effort massif de l'État, à la hauteur des enjeux.

Les emplois d'avenir sont développés dans des activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale ou ayant un fort potentiel de création d'emplois et susceptibles d'offrir des perspectives de recrutements durables. On peut citer, à titre d'illustration: les filières vertes et numériques, le secteur social et médico-social, le secteur des aides à la personne, le secteur de l'animation et des loisirs, le tourisme.

Dans chaque région, le schéma d'orientation régional définit la stratégie territoriale de mise en oeuvre des emplois d'avenir et notamment les filières et secteurs d'activité prioritaires pour le déploiement de ces emplois, en particulier les secteurs qui présentent un fort potentiel de création d'emplois ou offrent des perspectives de développement d'activités nouvelles.

Cette identification de secteurs prioritaires au niveau régional n'interdit pas aux employeurs du secteur non-marchand appartenant à d'autres secteurs de proposer des offres d'emplois d'avenir.

Depuis leur création⁶, c'est au total **770 emplois d'avenir** qui ont été signés en Corse. Les associations sont les employeurs qui ont le plus utilisé ce dispositif avec **301 contrats** enregistrés, soit **39%**. Parmi ces embauches dans l'Économie Sociale et Solidaire, le secteur de l'action sociale en a contracté 45% et les activités récréatives et de loisirs 31%.

Z

L'ESS DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES D'EMPLOI⁵

ZOOM SUR LE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Le contrat unique d'insertion (CUI) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Il associe formation et aide financière pour faciliter l'embauche de personnes dont les candidatures pour occuper un emploi sont habituellement rejetées. Le contrat initiative emploi (CUI-CIE) concerne le secteur marchand industriel et commercial. Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) s'adresse au secteur non marchand, public ou associatif.

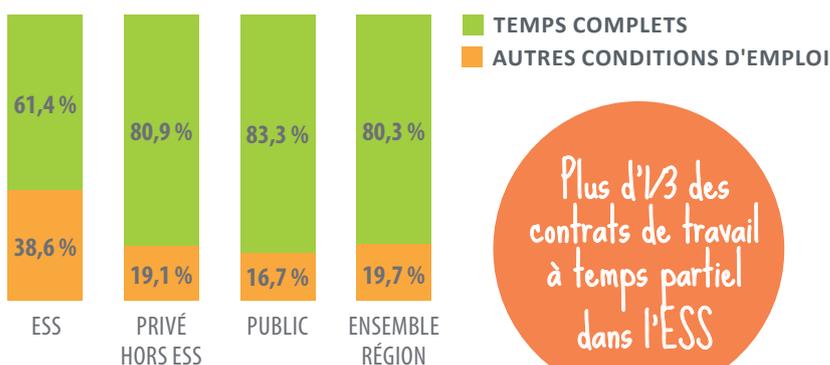
Entre 2012 et 2014 les associations ont signé **1316 contrats uniques d'insertion**, soit **57%** de l'ensemble de ces contrats du secteur non marchand, public et associatif.

4

LE TEMPS DE TRAVAIL
DANS L'ESS EN CORSE

DAVANTAGE DE TEMPS PARTIEL DANS L'ESS

TEMPS DE TRAVAIL PRIVÉ-PUBLIC



SOURCE : INSEE DADS 2012 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER

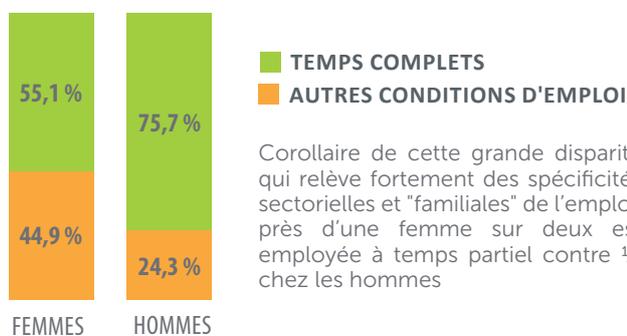
Les structures de l'ESS comptent plus d'un tiers de contrats à temps partiel contre moins de 20% dans le privé hors ESS. En proportion, c'est plus du double de la moyenne régionale.

Une analyse par famille révèle que ce sont les associations qui contribuent le plus à ce constat puisque près de la moitié des salariés associatifs le sont à temps partiel (44,4%). L'analyse du temps de travail par secteur d'activité permettra de révéler l'existence d'un "fait associatif" finalement, davantage que les secteurs d'activités même si l'effet sectoriel n'est pas neutre notamment en matière d'emplois des femmes.

Deux fois plus de temps partiel dans l'ESS que la moyenne régionale

PRÈS D'UNE FEMME SUR DEUX
À TEMPS PARTIEL DANS L'ESS...

TEMPS DE TRAVAIL ESS

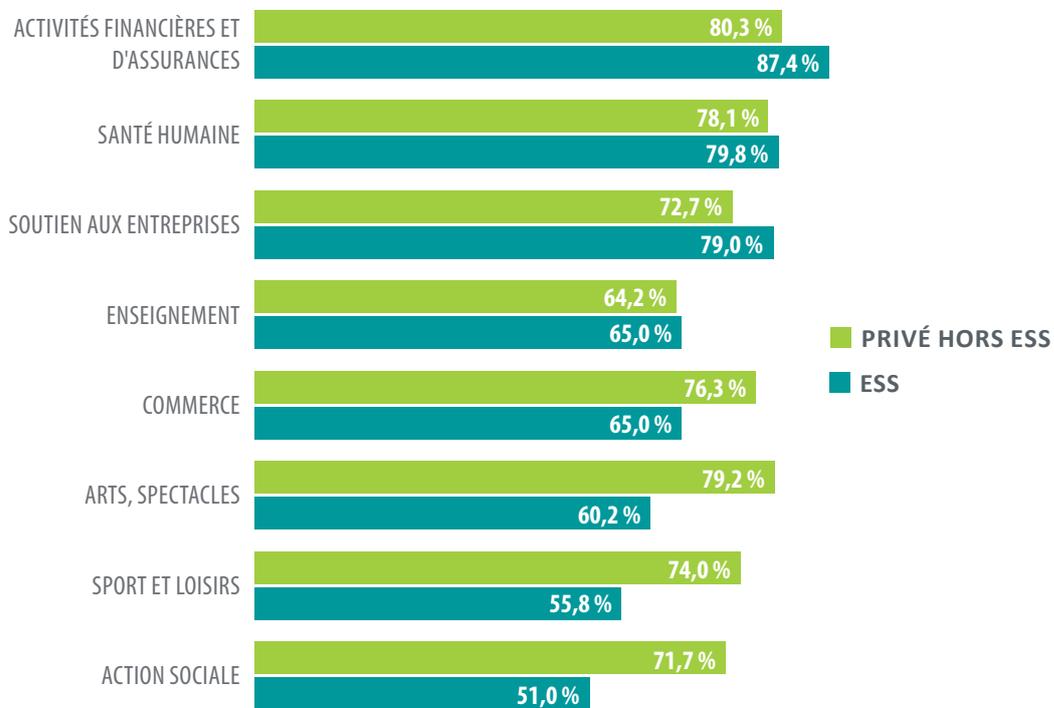


SOURCE : INSEE DADS 2012 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS NE SONT PAS VRAIMENT EN CAUSE

Avec un salarié sur deux à temps partiel, l'action sociale (essentiellement associative) représente la plus grande masse de contrats de travail à temps non-complet. Dans l'aide à domicile, ce sont jusqu'à 77% des contrats de travail qui sont ainsi conçus.

PART DE TEMPS COMPLETS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ



SOURCE : INSEE DADS 2012 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER

Si d'importantes disparités existent au sein de l'ESS (et donc des familles) en fonction des secteurs d'activités, une constante apparaît: il y a globalement plus de contrats de travail à temps complets dans le privé hors ESS.

Si certains secteurs d'activités présentent des taux de temps complets supérieurs dans l'ESS, les différences sont peu élevées (Activité financière & assurances, Soutien aux entreprises), voire très minimales (Santé, Enseignement).

A l'inverse, dans les autres secteurs d'activités, un salarié de l'ESS sur deux est employé à temps partiel, et l'écart avec le reste du privé est systématiquement de 20 points, tendant ainsi à en faire une norme.

5

LA RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL DANS L'ESS EN CORSE

DÉFINITIONS

Masse salariale annuelle brute :

Cumul des rémunérations brutes des salariés de l'établissement (hors cotisations patronales). Les rémunérations correspondent aux salaires et primes des salariés au cours de l'année d'exercice.

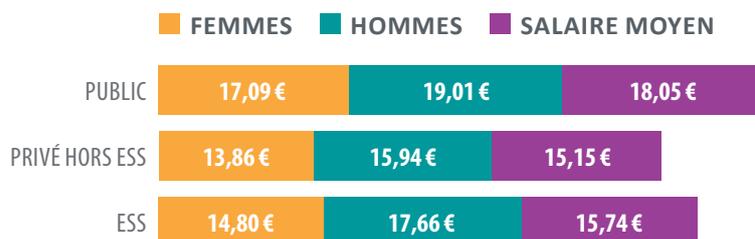
Salaire horaire brut :

Salaire horaire brute de base avant déduction des cotisations sociales et avant versement de prestations sociales dont les salariés pourraient bénéficier

Le calcul de l'écart salarial, fondé sur les gains horaires moyens, est un indicateur qui prend en considération la rémunération d'une heure de travail. Il convient le mieux car il maîtrise des facteurs tels que les différences dans les heures travaillées des employés à temps plein, à temps partiel, etc...

UNE RÉMUNÉRATION HORAIRE BRUTE MOYENNE SUPÉRIEURE AU RESTE DU PRIVÉ...

SALAIRE HORAIRE BRUT MOYEN SELON LE GENRE



SOURCE : INSEE DADS 2012 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER

Le salaire horaire brut moyen dans l'ESS est de 15,74€ soit légèrement supérieur au reste du privé (15,15€) mais bien inférieur au public (18,05€).

Quelle que soit la sphère économique les femmes sont moins bien rémunérées que les hommes. Cette différence sur le salaire horaire moyen brut entre hommes et femmes trouve bien sûr de multiples origines (taux de féminisation des secteurs d'activités, des temps partiel, d'ancienneté, CSP occupée...) qui doit faire l'objet d'une étude spécifique.

...QUI MASQUE D'IMPORTANTES DISPARITÉS EN FONCTION DES STATUTS...

MASSE SALARIALE ANNUELLE BRUTE ET SALAIRE HORAIRE BRUT MOYEN

	MASSE SALARIALE BRUTE (EN MILLIONS D'€)	SALAIRE BRUT HORAIRE MOYEN (EN €)
ESS	193,2	15,74
ASSOCIATIONS	145	14,33
AUTRES ESS	48,2	21,56
PRIVÉ HORS ESS	1 706,3	15,15
PUBLIC	927,1	18,05
ENSEMBLE ÉCONOMIE	2826,7	17,27

SOURCE : INSEE CLAP ET DADS 2012 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER

Associations mises à part, le salaire horaire moyen brut de l'ESS (21,56€) est le plus élevé de toute l'économie insulaire. Essentiellement du fait des coopératives, où le salaire brut horaire moyen s'élève à 22,05€.

Le différentiel de salaire entre les associations et les autres familles d'emploi dans l'ESS et autre dépend beaucoup des types de postes et des métiers. Dans la santé (essentiellement le secteur médico-social), qui représente une part importante des emplois associatifs, le salaire moyen est plus élevé qu'ailleurs (public et privé confondus)⁷, du fait notamment de la présence de conventions collectives protectrices. En revanche, les salaires sont moins élevés dans les métiers de la Culture et du Sport & loisirs.

Les salariés des coopératives sont les mieux rémunérés de l'économie corse (22,05€ bruts l'heure en moyenne)

...DES SECTEURS D'ACTIVITÉ...

SALAIRE BRUT HORAIRE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ÉCARTS AVEC LES AUTRES CHAMPS ÉCONOMIQUES

	SALAIRE ESS	ÉCART ESS/PHESS	ÉCART ESS/PUBLIC
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES	23,65	+6,1%	-9,6%
SANTÉ HUMAINE	22,55	+34,1%	+15,1%
ENSEIGNEMENT	18,57	+33,0%	-3,2%
INDUSTRIE, CONSTRUCTION	16,65	+6,4%	+19,3%
COMMERCE	16,06	+10,9%	-
ARTS, SPECTACLES	16,05	-21,2%	+3,9%
SOUTIEN AUX ENTREPRISES	14,56	+3,1%	+18,4%
HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	13,67	+6,1%	+5,2%
ACTION SOCIALE	13,56	-3,3%	-18,0%
SPORT ET LOISIRS	13,24	-64,6%	-
ACTIVITÉS DIVERSES DE SERVICE	13,07	-26,0%	-35,2%
ENSEMBLE	15,74	+3,9%	-12,8%

Lecture: Le salaire horaire moyen brut d'un salarié de l'enseignement dans l'ESS s'élève à 18,57€: c'est 33% de plus qu'un enseignant du reste du privé et 3,2% de moins que dans le public.

SOURCE: INSEE DADS 2012 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER

La Banque et assurance meilleurs élève de l'ESS en termes de rémunérations

Dans l'ESS, le secteur bancaire & assurantiel est celui qui présente la meilleure rémunération horaire. Elle est ainsi supérieure de 6,1% aux structures privées du même secteur.

Dans le domaine de la santé y est constaté un salaire horaire nettement plus élevé que dans le reste du privé (+34%) et le public (+15%). L'Enseignement est aussi marqué par son écart entre l'ESS et le privé (+33%) mais inférieur de 3,2 points avec le public.

Les salariés de l'action sociale et des Sports et Loisirs les moins bien rémunérés

Ce sont les secteurs de l'Action sociale, des Sports et loisirs et de services, où les salaires horaires sont les plus bas - 13,50€/h en moyenne. Ils sont aussi moins rémunérateurs dans l'ESS que de dans les autres sphères, publique ou privée.

La Santé dans l'ESS plus rémunératrice qu'ailleurs

...DE LA CATÉGORIE SOCIO PROFESSIONNELLE...

SALAIRE BRUT HORAIRE SELON LA CSP ET ÉCARTS AVEC LES AUTRES CHAMPS ÉCONOMIQUES

	SALAIRE ESS	ÉCART ESS/PHESS	ÉCART ESS/PUBLIC
CADRES, PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES ET CHEFS D'ENTREPRISE	28,36	+1,7%	+1,6%
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES	17,66	-8,5%	-8,6%
EMPLOYÉS	13,05	+3,5%	-13,9%
OUVRIERS	10,50	-25,8%	-30,3%
ENSEMBLE	15,74	+3,7%	-14,7%

Lecture: Un salarié avec un poste d'encadrement dans l'ESS a un salaire horaire brut moyen de 28,36€, c'est supérieur d'environ 1,7 points aux autres économies.

SOURCE: INSEE DADS 2012 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER

Les cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise de l'ESS ont un salaire horaire brut de 28,62€ plus élevé que la moyenne de l'ensemble de cette économie. Ils sont aussi mieux rémunérés que dans le reste du privé et le public (+1,6%).

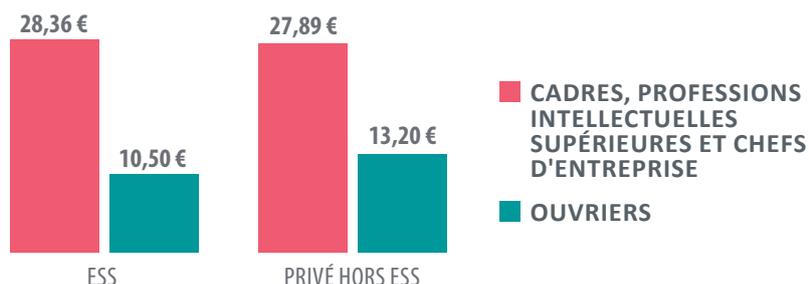
Le salaire horaire le plus faible est chez la CSP des ouvriers, qui présente aussi le plus gros écart avec le privé (-26%) et le public (-30%).

Les employés sont mieux payés dans l'ESS que dans le reste du privé (+3,5%) mais moins bien que dans le public (-14%).

Les professions intermédiaires ont un salaire horaire inférieur de 8,5% par rapport au reste de l'économie.

Cependant, dans un registre voisin, les écarts de salaires entre CSP apparaissent moins réduits dans l'ESS que dans le secteur lucratif.

SALAIRE BRUT HORAIRE DES PLUS ET MOINS ÉLEVÉES CSP DANS L'ÉCONOMIE PRIVÉ



SOURCE: INSEE DADS 2012 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER

L'analyse des rémunérations montre une différence de rémunération brute horaire de près de 63% (62,9%) dans l'ESS entre les catégories socio-professionnelles des ouvriers et des CSP + (cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise), tandis que l'écart 52,6% dans le reste du privé pour les mêmes CSP.

...ET DU GENRE

ÉCARTS DE SALAIRES HORAIRES BRUTS HOMMES/FEMMES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DANS L'ESS

	SALAIRE DES FEMMES	SALAIRE DES HOMMES	ÉCART FEMMES/HOMMES
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES	20,79 €	27,45 €	-24,3%
SOUTIEN AUX ENTREPRISES	14,25 €	14,85 €	-4,1%
ENSEIGNEMENT	17,33 €	21,19 €	-18,2%
SANTÉ HUMAINE	20,34 €	29,89 €	-31,9%
ACTION SOCIALE	13,29 €	14,51 €	-8,4%
ARTS, SPECTACLES	15,10 €	17,34 €	-12,9%
SPORT ET LOISIRS	12,00 €	13,82 €	-13,2%
ACTIVITÉS DIVERSES	12,13 €	14,66 €	-17,2%

Lecture: le salaire horaire brut moyen des hommes travaillant dans la santé humaine s'élève à 29,90€ alors que celui des femmes est de 20,34€. Aussi les femmes de ce secteur sont rémunérées en moyenne 32% de moins que les hommes.

SOURCE: INSEE DADS 2012 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER

La lecture de l'écart de rémunération par genre et par secteur d'activité ne saurait constituer le seul niveau d'analyse, mais elle permet toutefois de confirmer des tendances. Dans toutes les branches de l'ESS, l'écart de salaire est au bénéfice des hommes. Cet écart est toutefois très variable, oscillant entre 4% (soutien aux entreprises) et 32% (santé humaine).

Des écarts des rémunérations hommes/femmes qui augmentent en même temps que le salaire

La comparaison avec le chapitre précédent permet ainsi d'affirmer que les femmes partagent la même faible rémunération que les hommes dans les secteurs les moins rémunérateurs. A l'inverse, l'écart augmente en même temps que la rémunération.

Si de nombreuses variables doivent être intégrées pour affiner et préciser le diagnostic, (en fonction des CSP, des lieux de travail etc...) reste que globalement, les femmes sont moins bien loties, soit qu'elles occupent une fonction moins rémunératrice, soit qu'elles opèrent dans des secteurs d'activités moins rémunérateurs, etc...

Certains métiers présentent toutefois des rémunérations plus favorables aux femmes. Le tableau ci-dessous permet ainsi de lire le niveau de rémunération moyen de certaines professions très "générées".

Enfin, en termes de genres, si les écarts de salaire entre hommes et femmes sont plus importants dans l'ESS que dans le privé hors ESS (16% dans l'ESS contre 13% dans le privé Hors ESS); la différence est ténue. C'est le secteur public qui présente l'écart le moins élevé, mais toujours en défaveur des femmes (-10%).

Des écarts de rémunération HF comparables dans l'ESS que le privé hors ESS

ÉCART DE SALAIRES HORAIRES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES PAR MÉTIERS

LES MÉTIERS AVEC LES ÉCARTS SALARIAUX LES PLUS FAVORABLES AUX FEMMES			LES MÉTIERS AVEC LES ÉCARTS SALARIAUX LES PLUS FAVORABLES AUX HOMMES		
MÉTIER	TAUX FÉMINISATION	ÉCART DE SALAIRE HORAIRE ENTRE FEMMES ET HOMMES	MÉTIER	TAUX FÉMINISATION	ÉCART DE SALAIRE HORAIRE ENTRE FEMMES ET HOMMES
PSYCHOLOGUES, PSYCHANALYSTES, PSYCHOTHÉRAPEUTES (NON MÉDECINS)	93,0%	+59,1%	MAÎTRISE ET TECHNICIEN(NE)S DES SERVICES FINANCIERS OU COMPTABLES	77,1%	-67,6%
AGENTS DE SURVEILLANCE	18,4%	+42,9%	CHEF-FE-S D'ENTREPRISES	33,3%	-45,3%
TECHNICIEN(NE)S COMMERCIAUX(CIALES)	44,1%	+31,2%	PROFESSEURS D'ART (HORS ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES)	64,3%	-41,5%
SECRÉTAIRES DE DIRECTION, ASSISTANT(E)S DE DIRECTION (NON CADRES)	88,9%	+30,8%	OUVRIER(ÈRE)S NON QUALIFIÉ(E)S DE TYPE INDUSTRIEL	43,5%	-41,0%
NETTOYEUR(SE)S	49,5%	+22,5%	TECHNICIEN(NE)S DES SPECTACLES VIVANTS ET AUDIOVISUELS	45,5%	-36,7%
MONITEUR(TRICE)S ET ÉDUCATEUR(TRICE)S SPORTIFS, SPORTIFS PROFESSIONNEL-LE-S	18,8%	+15,6%	AUTRES PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES	69,7%	-31,6%
CADRES DE LA COMMUNICATION ET DES ARTS ET SPECTACLES	56,0%	+13,0%	SURVEILLANT(E)S ET AIDES-ÉDUCATEURS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	54,5%	-29,8%
ÉDUCATEUR(TRICE)S TECHNIQUES SPÉCIALISÉ(E)S, MONITEUR(TRICE)S D'ATELIER	32,8%	+12,3%	SECRÉTAIRES	94,7%	-28,4%
EMPLOYÉ(E)S DES SERVICES COMMERCIAUX DE LA BANQUE	59,7%	+11,0%	INFIRMIER(ÈRE)S	86,4%	-27,8%
TECHNICIEN(NE)S ADMINISTRATIF(VE)S DIVERS	64,1%	+10,3%	EMPLOYÉ(E)S DES SERVICES COMPTABLES OU FINANCIERS	82,9%	-26,0%

Lecture: La profession de psychologue, psychanalyste, et psychothérapeute présente un taux de féminisation de 93%. C'est aussi la profession où l'écart salarial est le plus favorable aux femmes (+59%). A l'inverse, si le métier de Maîtrise et technicien(ne)s des services financiers ou comptables est très féminisé, la rémunération des femmes est très inférieure aux hommes de même profession.

SOURCE: INSEE DADS 2012 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT OER

Si les femmes sont mieux rémunérées que les hommes sur certaines professions, l'écart le plus élevé en leur faveur (+59%) est plus faible de 8,5 points que l'écart le plus élevé en leur défaveur (-67,6%).

Malgré des taux de féminisations élevés, voire très élevés de certains métiers les écarts restent importants.

S

SYNTHÈSE

Ce focus permet de faire ressortir la très forte hétérogénéité présente dans les OESS en Corse et de poser les bases d'une comparaison avec les autres sphères économiques.

Selon des critères objectifs de conditions de l'emploi (salaires, type de contrat - durée déterminée ou indéterminée, temps partiel ou temps plein): avec des salaires relativement plus bas des temps partiels plus nombreux et des embauches en Contrat à Durée Déterminée très majoritaires, l'emploi associatif apparaît moins attractif comparée aux autres familles de l'ESS et du reste du privé. La famille associative représentant 84% des emplois de l'ESS, la globalisation des données peut conduire à des interprétations erronées et des raccourcis inopportuns sur "les conditions d'emplois dans l'ESS", car une très forte disparité de conditions d'emplois apparaît suivant la famille d'appartenance et les secteurs d'activité, ces éléments tant intimement mêlés.

Dans un autre registre, les données sur le temps partiels doivent être prises avec mesure et recul. L'interprétation de cet élément peut être un indicateur sur les besoins de flexibilité du temps de travail. Il faudrait ainsi pouvoir distinguer les temps partiels subis de ceux voulus.

Concernant la rémunération, plus faible dans les associations, elle semblerait ne pas être un handicap pour le secteur car il importe de prendre en compte les motivations et la particularité des services rendus par ce type d'organisations⁸. A ce titre, malgré les conditions d'emploi disparates, le baromètre Chorum-CSA de 2013 sur la Qualité de vie au travail dans l'ESS fait ressortir que les salariés de cette économie ont une perception de qualité de vie au travail supérieure à la moyenne nationale. Elle est de 6,3/10 et est plus élevée encore pour les dirigeants, les salariés cadres, les plus jeunes et ceux travaillant dans des petites structures.

Cette étude appelle un complément par l'ajout d'autres indicateurs, en particulier par le biais d'une enquête qualitative qui rendraient mieux compte des spécificités des OESS et permettrait une analyse plus fine de leurs pratiques. A partir des indicateurs de Laeken la mesure de la satisfaction des travailleurs par rapport à leur emploi permettraient d'approfondir certaines composantes de la qualité de l'emploi, tels le dialogue social, la santé, la sécurité au travail et la gestion prévisionnelle des compétences.

M

MÉTHODOLOGIE

Le périmètre de l'ESS a été établi en collaboration avec l'INSEE et les méthodologies de traitement sont harmonisées au sein du réseau national des Observatoires de Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire.

CHAMP DE L'ESS:

Le périmètre observé concerne les seules structures ayant une fonction d'employeur. Ce périmètre regroupe les établissements sous catégories juridiques d'association, coopérative, mutuelle et fondation (Économie Sociale). Les structures de l'économie solidaire ayant d'autres formes juridiques ne sont actuellement pas comptabilisées, mais leur incorporation aurait un impact statistique limité.

HORS ESS:

Le champ HESS regroupe l'ensemble des établissements et des salariés du secteur public (État, collectivités territoriales, établissements publics) et du secteur privé marchand dont les statuts juridiques ne relèvent pas de l'ESS.

ARTICULATION DES SOURCES INSEE CLAP ET DADS: la source Insee Clap est utilisée depuis 2008 par le réseau des Observatoires de l'ESS pour déterminer les volumes nationaux et régionaux de l'ESS. La source Clap résulte de la mise en cohérence des sources DADS, URSSAF, MSA et des données de la Fonction publique d'État. Elle est la source utilisée pour fournir des statistiques localisées jusqu'au niveau communal. Elle est donc devenue la référence pour les comptages par territoire, a fortiori pour les comptages régionaux et nationaux, des volumes d'entreprises et d'emplois.

La base DADS est utilisée pour les analyses en termes de structures d'emploi sur les indicateurs absents de la source Clap (tranches d'âge, taille d'entreprise, conditions d'emploi, ...).

La présente publication articule ces deux sources d'information. Certaines données issues de Clap et DADS sont absentes des tableaux et graphiques présentés. Elles sont soit égales à zéro, soit non significatives ou masquées par les règles prédéfinies par l'Insee de "secret statistique".

Ces données Insee et Clap et DADS sont livrées systématiquement 2 ans après leur date de collecte, ainsi les données traitées dans ce document portent sur les années disponibles les plus récentes: 2012



Parc technologique,
ZA d'Erbaio
20600 Bastia
Tél : 04 20 00 50 22

www.corse-competences.fr
helene.maestracci@corse-competences.fr



Rue Aspirant Michelin,
Les Jardins du Centre, Bât. E2
20090 AJACCIO
Tél : 09 60 17 01 40

www.cress-corsica.org
yannick.leger@cress-corsica.org

